

FORMATION INFIRMIERE

Texte de référence : Arrêté du 23 mars 1992 modifié, relatif au programme des études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et d'infirmière modifié par l'arrêté du 28 septembre 2001

L'institut assure la formation conduisant au **DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER(E)**

« le programme des études d'infirmier(e) a pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau profil d'infirmier dont les caractéristiques seront les suivantes :

- un infirmier apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif, de réadaptation et de réhabilitation ;
- un infirmier polyvalent apte à dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique ou psychologique qui frappe une personne. L'infirmier doit faire participer l'individu ou le groupe en prenant en considération leur dimension culturelle et leur personnalité (...) ».

FORMATION

La formation dure 3 ans et 3 mois. Elle comporte :

- **2380 heures d'enseignement théorique** réparties en 30 modules : Sciences Humaines, Anatomie, pharmacologie, législation, santé publique, hygiène, soins infirmiers de base et soins infirmiers en relation avec les différentes pathologies
- **2380 heures de stage clinique dans les disciplines suivantes** : médecine, chirurgie, santé mentale ou psychiatrie, pédiatrie ou pédopsychiatrie, santé publique, gériatrie ou géronto psychiatrie, réanimation ou urgence ou soins intensifs ou bloc opératoire
- 27 semaines de vacances réparties sur la durée de la scolarité.

Les diplômés peuvent exercer :

- en milieu hospitalier (établissement de santé publics et privés)
- en milieu extra hospitalier : santé scolaire, dispensaire, entreprise, crèche ...
- en exercice libéral

Spécialisation post diplôme et évolution de carrière :

- Puéricultrice : accès après le D.E. entrée sur concours. Un an d'études à Nice ou Marseille.
- Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE) : accès après deux ans d'exercice professionnel. Entrée sur concours. 18 mois d'études à Nice ou à Marseille.
- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE) : accès après deux ans d'exercice professionnel. Entrée sur concours. Deux ans d'études à Nice ou à Marseille.
- Ecole des Cadres de Santé : accès après quatre ans d'exercice professionnel. Entrée sur concours. Un an d'études à Nice, Aix en Provence ou Marseille.